

Attaché de justice – Cour d’appel de Dijon – chambres civiles

Direction : Services Judiciaires

Affectation : cour d’appel de Dijon

Statut : Contractuel de catégorie A

Dotation n

Informations générales

Corps / Grade :	Attaché de justice	
Domaine fonctionnel RMFP :	Affaires juridiques	
Emploi-référence RMFP :	Assistant/assistante juridique (FPJUR009)	
Groupe IFSE :	/	NBI : X points
Poste vacant ☐ Poste susceptible d’être vacant ☒	Au 5 janvier 2026	
Durée d’affectation attendue sur le poste :	3 ans	

Localisation administrative et géographique

Cour d’appel 8 rue Amiral Roussin 21000 DIJON

Capitale de la Bourgogne, Dijon est le siège de la préfecture du département de la Côte d’Or.

Connue pour ses atouts économiques, culturels, et touristiques, la ville est peuplée de 158.511 habitants et d’environ 260.000 habitants pour la métropole. Elle est accessible depuis Paris en 1 h 35 par le TGV.

Le ressort de la cour d’appel s’étend sur les trois départements de la Côte d’or, de la Saône et Loire et de la Haute-Marne, et comporte 4 tribunaux judiciaires (Dijon, Chalon-sur-Saône, Macon et Chaumont) 4 tribunaux de proximité (Saint-Dizier, Montbard, Beaune, le Creusot), 4 conseils de prud’hommes et 4 tribunaux de commerce.

L’effectif réel total de la cour ressort au 31 décembre 2024 est de 131 magistrats, 406 fonctionnaires et 91 agents non titulaires.

La cour d’appel juridiction compte, outre le premier président et le procureur général, 7 présidents de chambre dont un président de la chambre de l’instruction, 13 conseillers, 2 avocats généraux et 3 substituts généraux, 7 magistrats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles affectés au siège de la cour, 1 magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles affecté au parquet général, 1 magistrat honoraire exerçant des fonctions non juridictionnelles, affecté au siège.

Quatre attachés de justice sont d’ores et déjà en fonction et interviennent en renfort des deux chambres civiles, de la chambre sociale, de la chambre d’instruction et de la chambre de la famille. Deux attachés de justice sont rattachés au parquet général ainsi que 6 assistants de justice, dont deux affectés au parquet général.

Description du poste

Vos activités principales

Il s'agit d'un emploi de juriste affecté en soutien des deux premières chambres civiles. Les deux présidents de chambre sont assistés de 3 conseillers dont deux travaillent à temps partiel 90 % partageant leur activité entre les deux chambres civiles de la cour.

Deux greffières sont attachées à temps partiel (80 %) au service de ces deux chambres.

Les deux chambres civiles bénéficient du renfort d'une assistante de justice, pour la préparation des rapports et les recherches juridiques, et d'un attaché de justice dont le poste est à pourvoir.

La mise en état est assurée par chaque président de la chambre à raison d'une audience par mois.

Mission générale de l'attaché de justice :

L'attaché de justice a, auprès du magistrat du siège, des fonctions d'assistance et d'aide à la décision.

L'attaché de justice apporte son concours aux magistrats auprès desquels il est affecté. Il se voit confier des fonctions d'analyse de fond et d'étude des problèmes juridiques les plus complexes ; il assiste le magistrat dans les dossiers d'une particulière technicité, tant sur le fond du droit que sur l'analyse juridique et la rédaction de projets de décisions.

Il participe à la constitution concrète d'une véritable équipe autour du magistrat, en priorité dans les contentieux qui présentent des stocks importants, du fait d'une situation de retard ou de longs délais de traitement afin de réduire ces délais.

Il travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe pour concourir à la préparation des audiences par des recherches juridiques, des analyses juridiques et des synthèses des dossiers, et à la rédaction de projets de décisions ou de notes de synthèse.

Sous la responsabilité des magistrats, l'attaché de justice participe au traitement des procédures sans pouvoir toutefois recevoir de délégation de signature, sous réserve, en matière pénale, de l'article 803-9 du code de procédure pénale et dans les autres matières, des dispositions réglementaires prévoyant des délégations liées à des matières particulières.

L'attaché de justice a accès au dossier de la procédure pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

Il peut assister aux audiences et aux délibérés.

Missions spécifiques de l'attaché de justice recherché :

L'attaché de justice sera affecté auprès des deux présidents de chambre pour les assister dans le traitement des contentieux dont connaissent la première chambre civile (assurance, baux d'habitation, droit des biens y compris contentieux de la construction, responsabilités et quasi-contrats) et de la deuxième chambre civile et commerciale (droit des affaires et des entreprises en difficulté, surendettement, contrats commerciaux, cautionnement, baux ruraux, propriété industrielle).

L'attaché se voit confier les missions suivantes en positionnement d'assistance du magistrat :

- Étude des dossiers en amont des échéances décisionnelles.
- Confection de notes de synthèse et d'analyse sur les dossiers les plus complexes : recherche de jurisprudence et de doctrine, résumé des faits, des moyens et des prétentions des parties, confection du rapport pour l'audience, repérage des points de droit en débat, proposition en amont de solutions, propositions des questions à poser au cours de l'audience.
- Élaboration de décisions ou de motivations type, le cas échéant après avoir assisté à l'audience et au délibéré avec les magistrats.
- Assistance à la rédaction des conseillers des dossiers simples, et de ceux de nature similaire dans lesquels doit être déclinée la solution de principe arrêtée par les magistrats.
- Rédaction de projets d'arrêts.
- Sous le contrôle du président de chambre, sélection des dossiers susceptibles de relever du processus de médiation.
- Veille juridique et diffusion aux magistrats des chambres de la jurisprudence et des articles de doctrine.

Hiérarchie

Le premier président et le magistrat référent (président de chambre) pour assurer son accompagnement et son suivi.

Nombre d'agents à encadrer

☐ A ☐ B ☐ C ☒ Sans objet

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Poste soumis à une habilitation au Secret de la défense nationale OUI ☐ NON ☒

Moyens mis à votre disposition (matériel, logiciels spécifiques, véhicules...)

Bureau, ordinateur portable et outils bureautiques.

Vos interlocuteurs métiers

Les magistrats et fonctionnaires de la juridiction.

Votre profil

- Niveau d'études : Bac + 4 minimum
- Formation juridique souhaitée : droit privé, droit civil, procédure civile, droit commercial

Vos principales compétences à mettre en œuvre

Connaissances		Savoir-faire	
Connaissance de l'organisation		Maîtrise de l'outil informatique,	
Très bonnes connaissances en droit		Qualité d'analyse, de rédaction et de synthèse	
procédure civile, et en droit		Ecouter et recueillir les besoins	
		Sens du travail en équipe	
Savoir-être			
Sens de l'organisation			
Dynamisme, adaptabilité et réactivité			
Capacité à travailler en équipe			
Capacité à rendre compte			

Expériences professionnelles antérieures souhaitées : expériences dans le domaine juridique souhaitées.

Offres de formation associées à votre prise de poste : organisation par le Service administratif inter-régional de rattachement d'une formation d'adaptation à l'emploi. L'attaché de justice bénéficie d'actions de formation continue dispensées par l'ENM.

Perspectives d'évolution professionnelle : l'attaché de justice est recruté en qualité d'agent de catégorie A à temps complet pour une durée de 3 ans renouvelable.

Informations complémentaires

Fondement juridique : article L.123-4 du Code de l'organisation judiciaire.

Organisation du travail : l'attaché de justice est soumis à la charte des temps de la juridiction, soit 37 h 30 et bénéficie de 25 jours de congés et de 15 jours de RTT. Il ne peut pas bénéficier du régime des heures supplémentaires. Il ne participe pas aux permanences ni aux astreintes de week-end.

Sa rémunération est fixée dans une fourchette de 28.000 à 32.000 euros bruts annuels (auxquels pourra s'ajouter le cas échéant le versement d'une indemnité de résidence et du supplément familial de traitement) par les chefs de cour en fonction du niveau d'études, du parcours professionnel et du contenu de la mission confiée.

Accessibilité en transport / Parking : secteur piétonnier, parking public souterrain à proximité

Vos contacts pour déposer une candidature		La procédure de votre recrutement
Renseignements et candidature		
Michèle Brugère, conseillère chargée du secrétariat général	sg.pp.ca-dijon@justice.fr ou sec1.pp.ca-dijon@justice.fr	
Les dossiers de candidature (lettre de motivation manuscrite, curriculum vitae, copie du diplôme requis, tout document permettant d'attester de l'expérience professionnelle attendue) seront dématérialisés et envoyés aux adresses ci-dessus.		

Vous voulez en savoir plus ? <http://justice.gouv.fr>

<https://lajusticerecrute.fr/>

<https://allodiscrim.wethics.eu/app> (code : 2020)